

Chers parents,

En raison du placement du département du Tarn **en vigilance rouge canicule**, nous vous invitons, dans la mesure du possible, et lorsque votre situation le permet, à **garder votre enfant à domicile** durant cette période.

Cette recommandation vise à limiter l'exposition des enfants aux fortes chaleurs et à garantir leur bien-être.

Dès aujourd'hui, la Mairie et le SIVU prennent des dispositions au moins jusqu'à la fin de cette semaine.

Pour les enfants qui seront accueillis au sein des différentes structures, tout sera mis en œuvre afin de leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

L'organisation suivante sera appliquée :

- 7h30-8h20 : accueil de loisirs dans les locaux habituels
- 8h20-11h30 : accueil en classe dans les locaux habituels

**Pour l'école maternelle :**

- 11h30-13h20 : regroupement pour le repas et temps d'activité dans les salles climatisées mises à disposition,
- 13h20-16h30 : Les accueils en classe de l'après-midi seront proposés pour les enfants présents dans les salles climatisées mises à disposition,
- Le temps de sieste sera adapté et proposé dans des locaux climatisés,
- 16h30-18h30 : accueils de loisirs dans les locaux habituels adaptés.

**Pour l'école élémentaire :**

- 11h30-13h35 : regroupement pour le repas à l'école et temps d'activité dans la salle Moïse David,
- 13h35-16h30 : l'accueil de l'après-midi sera proposé par les enseignants à la salle communale Moïse-David, excepté pour les classes de CE2 de Mmes Fernandez et Tricoire qui maintiendront l'accueil dans leurs salles de classes, équipées de climatisations,
- 16h30 : Accueil des familles directement à la salle Moïse-David sauf pour les 2 classes de CE2 dont l'accueil sera effectué à l'école,
- 16h30-18h30 : Accueil de loisirs à la salle Moïse-David. Les enfants présents des classes de CE2 seront regroupés avec leurs camarades. L'accueil des familles se fera directement à la salle Moïse-David.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération face à cette situation exceptionnelle.